



<input checked="" type="checkbox"/> Trading – Interest Rate Derivatives	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Trading – Equity and Index Derivatives	<input checked="" type="checkbox"/> Technology
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office – Futures	<input checked="" type="checkbox"/> Regulation

CIRCULAIRE
Le 1 novembre 2005

NOTE IMPORTANTE POUR LES NÉGOCIATEURS DE CONTRATS À TERME

ANNULATION DE LA FERMETURE AVANCÉE DE LA SÉANCE DE NÉGOCIATION DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2005 POUR LES PRODUITS DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT

Bourse de Montréal Inc. désire informer les intervenants de marché de l'annulation de la fermeture avancée de la séance de négociation à 13 h (heure de Montréal) le **jeudi 10 novembre 2005**. Cette séance de négociation spécifique fermera donc à 15 h (heure de Montréal) pour la négociation des produits suivants : contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX), options sur contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX), contrats à terme 30 jours sur taux repo à un jour (ONX) et contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans et de deux ans (CGB et CGZ).

La décision d'annuler la fermeture avancée de la séance de négociation a été prise suite à l'annonce de la tenue d'un encaissement sur les obligations du gouvernement des États-Unis de dix ans qui aura lieu jeudi le 10 novembre 2005 à 13 h (heure de Montréal). Cette information pourrait potentiellement créer de la volatilité sur les marchés canadien et américain et les intervenants de marché ont montré une préférence pour une séance de négociation régulière pour cette date.

Le jeudi 10 novembre 2005 sera une séance de négociation régulière pour les produits mentionnés ci-dessus.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, au 1-888-693-6366 ou (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, affaires juridiques et Secrétaire générale

Circulaire no. : 157-2005